

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-014-211404884-20241216-DL20241216_



Rapport de présentation

BUDGETS PRIMITIFS

VILLE ET TRANSPORTS

2025

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-014-211404884-20241216-DL20241216_

RAPPORT DE PRESENTATION

Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note présente les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2025 du Budget principal de la commune et du Budget annexe Transports, le budget annexe Locations étant rattaché au budget de la Ville.

Le 25 Novembre 2024, le conseil municipal débattait des orientations budgétaires pour l'année 2025.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La municipalité a fait le choix de voter le budget primitif en décembre pour la 2^{ème} année. Ce budget est bâti selon la norme M57.

Le volume global du budget 2025 est quasi identique à celui de 2024. Il a été bâti avec une baisse de l'ordre de 5 % des crédits de fonctionnement des services et tient compte du contexte inflationniste pour les crédits dits « incompressibles » des fluides et de maintenance.

Les taux de fiscalité 2025 restent à l'identique de ceux de 2024, seules les bases locatives seront réévaluées de l'ordre de 2% (en attente du vote de la Loi de Finances).

Après le vote du compte financier unique 2024 en Mars prochain, les résultats seront intégrés au budget par décision modificative (budget supplémentaire) en 2025. Ces résultats permettront la poursuite des investissements tels la construction du restaurant scolaire ou encore la rénovation des tennis couverts et la création d'un pôle raquettes et des nouveaux investissements tel le réaménagement de la Place Lofi ou la création du nouveau groupe scolaire.

La dette sécurisée de la ville s'élève 7.9 M€ au 31/12/2024, sans aucun nouvel emprunt depuis 2012. Le désendettement continue.

➤ LES EQUILIBRES

En section de fonctionnement - Montant global proposé : **13 461 620 Euros**

En section d'investissement - Montant global proposé : **9 274 445 Euros** qui se décompose:

La section de fonctionnement :

- Les prévisions de dépenses de fonctionnement du budget 2025 passent de 13.46 M€ à 13.44 M€ (*comparaison de BP à BP*). Elles intègrent également les prévisions de l'ex budget locations.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		BP 2024	BP 2025	Ev 2025/2024
O11	Charges à Caractère Général	3 367 190,00 €	3 086 173,32 €	- 8,35%
O12	Charges de Personnel	6 700 000,00 €	6 895 000,00 €	+ 2,91%
O14	Atténuations de produits	1 319 444,00 €	1 126 827,00 €	- 14,60%
65	Autres Charges de Gestion Courante	1 215 560,00 €	1 402 564,00 €	+ 15,38%
66	Charges Financières	58 400,00 €	50 185,68 €	- 14,07%
67	Charges Exceptionnelles	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%
O42	Opérations d'ordre entre section	774 870,00 €	890 870,00 €	+ 14,97%
TOTAL DES DEPENSES		13 445 464,00 €	13 461 620,00 €	0,12%

Un montant global de dépenses de fonctionnement stabilisé qui s'explique :

- Par des charges à caractère général qui prennent en compte l'inflation, la flambée des prix de l'énergie, des fournitures de petit d'équipement et d'une baisse globale de 5 % par tous les services pour leur fonctionnement.
- Par le versement d'une subvention d'équilibre de 126 000 euros au budget Transports.
- Par le versement d'une subvention de 190 000 euros pour la mise en place du nouveau service de navette électrique avec des partenariats de mécènes.
- Par l'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 105 000 euros pour célébrer le Millénaire, des aides et participations sont en attente de confirmation.
- Une inscription en évènementiel à hauteur de 487 490 euros permettant une offre variée de manifestations et d'activités culturelles ou sportives pour tous les publics ouistrehamais et pour la population touristique.

- Par la poursuite d'une prévision pour assurer l'entretien des bâtiments communaux notamment en matière d'économies d'énergie.
- Par une attribution de compensation versée à Caen la mer de 1 172 117 augmentée par le transfert de la piscine fin 2022 et d'une enveloppe complémentaire prévisionnelle de 200 000 euros pour les investissements de voirie et aménagements.
- Par un montant de frais de personnel de 6 895 000 euros (au lieu de 7.415 000 euros initialement).
- Par un soutien aux associations sportives, culturelles et caritatives à hauteur de 307 940 euros.
- Par le maintien pour la 4^{ème} année des aides accordées aux Ouistrehamais (vélos électriques, séjours linguistiques, permis de conduire, BAFA, BAFD), pour l'habitat dans le cadre de la rénovation énergétique, aux entreprises, l'ensemble à hauteur de 32 000 euros (voir détail tableau annexe).
- Par des intérêts d'emprunt de la dette à hauteur de 53 000 euros.

○ Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à 13.46 M€ contre 13.44 € en 2024. (comparaison de BP à BP).

FONCTIONNEMENT RECETTES		BP 2024	BP 2025	Ev 2025/2024
70	Vente de Produits	1 288 000,00 €	1 258 000,00 €	-2,33%
73	Impôts et Taxes	394 644,00 €	394 644,00 €	0,00%
731	Fiscalité	10 397 815,00 €	10 556 000,00 €	+ 1,52%
74	Dotations, Subventions et Participations	774 157,00 €	708 109,00 €	-8,53%
75	Autres Produits de Gestion Courante	492 500,00 €	482 275,00 €	-2,08%
O13	Atténuations de Charges	68 000,00 €	38 000,00 €	-44,12%
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	348,00 €	348,00 €	0,00%
76	Produits financiers	30 000,00 €	19 244,00 €	-35,85%
77	Produits exceptionnels	0,00 €	5 000,00 €	
78	Reprises sur prov pour dépréciation	0,00 €	0,00 €	
002	Report à nouveau	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DES RECETTES		13 445 464,00 €	13 461 620,00 €	0,12%

Ces prévisions de recettes concernent :

- Les produits des services qui s'élèvent à 1.258 M€ contre 1.288 M€ en 2024.
- Les produits de la restauration scolaire sont estimés en légère baisse qui s'explique par la baisse du nombre de rationnaires à la suite de la fermeture de classes et par l'application d'un nouveau tarif « QF social » à 1 euro » comme nous nous y étions engagés.
- Les tarifs des autres services ne changent pas en 2025.

- Les produits de droits de stationnements payants sont réévalués à la hausse (+ 50 000 euros) par rapport à 2024. La période de perception des recettes de stationnements payants 2025 va reprendre plus tôt, en Mars.
- Les autres produits des services restent quasiment à l'identique.
- Le produit de fiscalité prévisionnel 2025 d'un montant global de 10 556 000 euros tient compte de l'augmentation physique des bases d'imposition à hauteur de 2 % par l'Etat, du taux de taxe foncière à l'identique (53.90 %) et de la majoration de 60 % du produit résultant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
 Il s'agit de l'addition des taxes fiscales à savoir du produit des taxes locales de 7 600 000 euros, de la taxe sur l'électricité de 250 K€, du produit des jeux du casino de 1 700 K€ et des jeux en ligne de 63 K€, de la taxe sur la publicité extérieure de 55 K€, des droits de place de 388 K€ et des droits de mutation de 500 K€.

Tableau prévisionnel extrait de l'état 1259 de la DGFIP
Dans l'attente du vote de la loi de Finances (contexte complexe reconnu par tous)
Estimation dans l'attente des chiffres réels et de la sortie de l'état 1259 de 2025.

	Taux	Bases 2024	Taux	Bases 2025	augmentation	en %	Produit 2024	Produit 2025	Observations	Imputation comptable	
Ressources fiscales liées au taux											
Foncier Bâti	53,90%	17 486 000,00 €	53,90%	17 835 720,00 €	+349 720,00	2,00	9 424 954 €	9 613 453 €	188 499 €		
Foncier non Bâti	32,30%	106 700,00 €	32,30%	108 834,00 €	+2 134,00	2,00	34 464 €	35 153 €	689 €		
							s/total	9 459 418 €	9 648 606 €	189 188 €	compte 73111
Taxe d'habitation résidences secondaires	4,61%	5 930 000,00 €	4,61%	6 048 600,00 €	+118 600,00	2,00	273 373 €	278 840 €	5 467 €	compte 73111	
					majoration de 60%		164 023 €	172 881 €	8 858 €		
Autres ressources fiscales											
Allocations compensatrices											
allocations compensatrices sur le foncier bâti							41 048 €	41 048 €	- €	compte 74833	
allocations compensatrices sur le foncier non bâti							- €	- €	- €	compte 74833	
Dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle							51 109 €	51 109 €	- €	compte 748313	
Fonds national de garantie individuelle de ressources							114 644 €	114 644 €	- €	compte 73221	
Contribution coefficient correcteur							- 2 499 822 €	- 2 499 822 €	- €	compte 73111	
							TOTAL	7 603 793 €	7 807 307 €	203 513,82 €	

en attente du calcul par DGFIP

- Le produit de fiscalité de la Taxe d'habitation est compensé à l'euro près (année 2017), seule perdue la taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires pour un montant de 451 721 euros.

- De la dotation de solidarité communautaire à l'identique évaluée à 170 000 euros par prudence.
- Des aides de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement) qui passent de 300 000 euros à 250 000 euros, qui baissent encore (dans l'attente de notification – montant non confirmé).
- Du produit des jeux estimés à 1 700 000 euros, par prudence;
- Des droits de mutation 2025 estimés à 500 000 euros.
- Des produits de droits de place estimés à 388 000 euros.
- Les compensations par l'Etat sont quasiment de niveau identique à l'année dernière (en attente des chiffres définitifs).

La section d'investissement :

Le montant des dépenses nouvelles d'investissement s'élève à 9 274 445 M€, sans reprise des résultats le compte financier unique n'étant pas encore voté.

INVESTISSEMENT RECETTES		CREDITS NOUVEAUX HORS REPORTS		
		BP 2024	BP 2025	Ev 2025/2024
OO1	Solde d'investissement reporté	- €	- €	
13	Subventions d'Investissement Reçues	0,00 €	4 075 120,00 €	
10	Dotations Fonds Divers Réserves (hors 1068)	695 000,00 €	720 000,00 €	+ 3,60%
1 068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	
138	Autres établissements publics locaux	0,00 €	0,00 €	
165	Dépôts et cautions	5 000,00 €	5 000,00 €	
27	Autres Immos Financières	198 867,00 €	175 441,00 €	-11,78%
O24	Produits des cessions	5 880 000,00 €	3 138 014,00 €	
O40	Opérations d'Ordre entre section	50 000,00 €	890 870,00 €	
O41	Opérations d'Ordre dans la section	774 870,00 €	270 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES		7 603 737,00 €	9 274 445,00 €	+ 21,97%

Les prévisions de dépenses d'investissement :

A - Elles vont permettre:

- La poursuite des travaux de rénovation énergétique et d'entretien des bâtiments communaux pour un montant de 275 507 euros.

- De nouveaux fonds de concours à la CU qui s'ajoutent aux travaux d'éclairage public via le SDEC pour la Place Lofi, les planches ou l'aménagement autour de l'établissement de la thalassothérapie pour un montant global de 750 163 euros.
- La poursuite de l'inscription d'un crédit de paiement de 24 000 euros pour des aides à la rénovation énergétique de l'habitat pour les Ouistrehamais (AP)
- La poursuite des aides pour les Ouistrehamais à hauteur de 50 000 euros pour les ravalements de façades (AP)
- Une partie des investissements est prévue pour des acquisitions d'équipements informatiques, du mobilier, du matériel de prévention et de sécurité pour les services, du matériel pour les services municipaux techniques, administratifs et évènementiels, ainsi que des matériels pour la vie associative et sportive. (219 K€).
- La création d'un terrain de football synthétique pour un montant de 1 111 464.00 euros (à conforter).
- Des aménagements à travers la Ville et d'amélioration, d'embellissements des espaces pour le cadre de vie des Ouistrehamais – Rond-point Entrée de Ville (20 K€).
 - 45 K€ pour de la signalisation - 110 K€, de mesures de débits et la création de réseaux divers et de mise aux normes.
- Des plantations à travers la Ville pour un montant de 3 K€.
 - Des frais d'études de faisabilité à hauteur de 5000 euros pour la future bibliothèque.
 - Un droit de tirage supplémentaire de 174 000 euros en investissement désormais possible pour continuer à réaliser des travaux de voirie et d'espaces verts supplémentaires via Caen La Mer

B – de nouveaux crédits de paiements d'investissement :

- La destruction-reconstruction des bâtiments commerciaux Place Lofi à hauteur de 1 188 410 euros (AP)
- La reprise de concessions au cimetière pour un montant de 75 000 K€ (AP).
- La poursuite des travaux du nouveau restaurant scolaire à hauteur de 750 000 euros (AP).
- La rénovation des tennis couverts (AP) pour 3 000 000 euros (AP).
- Des crédits pour la halle aux poissons pour un montant de 40 000 K€ (études) (AP).

- Une **nouvelle AP** pour du Mapping Evènementiel pour un montant de 50 000 K€ (AP) pour le Millénaire.
- Des crédits pour le nouveau groupe scolaire à hauteur de 50 000 K€ (AP).
- Le renouvellement partiel du parc des horodateurs suite à la reprise en régie directe du stationnement payant pour un montant de 35 000 euros (AP).
- Des crédits pour la restauration du clocher de l'église Saint Samson pour un montant de 100 K€ (AP).
- Des crédits pour l'aménagement de parkings et de petits travaux de voirie pour un montant de 150 K€.

En matière de dette, le montant 2025 de remboursement de la dette en capital s'élève à 787 000 euros ; la Ville poursuit son désendettement, comme évoqué lors du DOB.

Les prévisions de recettes d'investissement

Le montant global des recettes s'élève à 9 274 445 € de crédits nouveaux.

INVESTISSEMENT RECETTES		CREDITS NOUVEAUX HORS REPORTS		
		BP 2024	BP 2025	Ev 2025/2024
001	Solde d'investissement reporté	- €	- €	
13	Subventions d'Investissement Reçues	0,00 €	4 075 120,00 €	
10	Dotations Fonds Divers Réserves (hors 1068)	695 000,00 €	720 000,00 €	+ 3,60%
1 068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	
138	Autres établissements publics locaux	0,00 €	0,00 €	
165	Dépôts et cautions	5 000,00 €	5 000,00 €	
27	Autres Immos Financières	198 867,00 €	175 441,00 €	-11,78%
O24	Produits des cessions	5 880 000,00 €	3 138 014,00 €	
O40	Opérations d'Ordre entre section	50 000,00 €	270 000,00 €	
O41	Opérations d'Ordre dans la section	774 870,00 €	890 870,00 €	
TOTAL DES RECETTES		7 603 737,00 €	9 274 445,00 €	+ 21,97%

Les recettes sont composées :

- Du FCTVA relatif aux dépenses de 2024 pour 520 000 euros.
- De la Taxe d'aménagement pour un montant de 200 K€.

- De la vente de terrain pour l'agrandissement du centre de thalassothérapie pour un montant de 500 K€.
- De cessions de terrains à urbaniser pour un montant de 2 638 014 euros (projet Kaufman).
- Du reversement de capital de la dette récupérable par la CU de Caen la Mer pour un montant de 175 441 euros.
- Des amortissements d'immobilisations pour 677 K€ et d'étalement d'indemnités de renégociation de la dette de 2010 et 2020 pour un montant de 213K€.

Le budget annexe Transports

- Le budget annexe Transports s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 316 379 euros et à hauteur de 11 148.00 euros pour la section d'investissement.
- Une subvention d'exploitation du Budget général est prévue pour la somme de 126 000 euros.
- Une subvention de 190 000 euros pour le nouveau service de navette électrique qui sera mis en place à partir du Mois d'Avril prochain.

CONCLUSION

Le budget 2025 de la Ville de Ouistreham Riva-Bella a été élaboré **sans modification** de la fiscalité locale **ni changement** dans la politique tarifaire des services municipaux.

Dans un contexte économique marqué par l'inflation, des efforts ont été demandés aux services municipaux, avec une réduction de leurs crédits de 5 % par rapport à 2024. Ces ajustements permettront d'optimiser nos dépenses futures, de compenser la tendance inflationniste et de garantir le bon fonctionnement de la collectivité.

Les efforts entrepris en matière de gestion de la **dette** (réaménagement avec passage en taux fixe) et d'optimisation des dépenses, permettront de maintenir une situation financière saine, indispensable pour envisager l'avenir avec sérénité. Nous restons toutefois vigilants face aux incertitudes économiques, notamment celles liées à l'évolution des prix et des taux d'intérêt, mais les choix budgétaires réalisés nous positionnent favorablement pour faire face à ces défis.

Grâce à ces efforts, **l'équilibre financier** a pu être trouvé. Par ailleurs, de nouvelles cessions de terrains, conjuguées à des aides de partenaires financiers, permettront de financer les projets à venir.

La Ville continue d'investir dans son patrimoine, dans une démarche visant à générer des économies de fonctionnement sur le long terme, seule véritable piste pour assurer la pérennité de nos services. Ces investissements s'accompagnent du développement de notre station balnéaire, avec de nombreux nouveaux chantiers qui démarrent, contribuant ainsi à la transformation de la ville, tant sur le plan quantitatif que visuel.

A travers cette construction budgétaire, Ouistreham Riva-Bella confirme sa position de ville dynamique, attractive et agréable à vivre, où les projets d'avenir se réalisent dans le respect de la rigueur budgétaire et des priorités locales.